



Suppressions de postes, mobilité, contrôle fiscal, A.S.R. : arrêtons le massacre !

Vous convoquez une fois encore un CT local dans le but d'entériner des décisions qui visent à massacrer le service public et ceux qui le servent.

Encore une fois les suppressions de postes viennent casser des services exsangues et accroître une pression sur les collègues devenue depuis longtemps insupportable. La DGFIP aurait vocation à être exemplaire pour la Fonction Publique d'Etat en se sacrifiant sur l'autel de la rigueur budgétaire. 54 % des suppressions de postes pour 6 % des effectifs totaux de ladite F.P.E.!

Résultat : vous en passez maintenant à la suppression de services entiers pour accompagner les coupes dans les effectifs. Vous entendez supprimer plus du quart des brigades de vérification départementales, des trésoreries telle que celle d'Eyguières, vous procédez à de lourdes restructurations comme la mise en place d'un seul pôle PCRП dans le département, n'hésitant pas à aller plus loin que les préconisations de la DG.

Vous n'hésitez pas à écrire en ce qui concerne le contrôle fiscal qu'il s'agit d'un simple redéploiement du contrôle fiscal du niveau départemental vers le niveau régional. C'est une présentation trompeuse car en réalité il y a diminution globale des moyens en personnel consacrés au contrôle fiscal, à la programmation comme aux opérations sur place et remise en cause des conditions de travail des vérificateurs car le fait est : vous avez beau vouloir le masquer, la généralisation de brigades de 9 ou 10 agents ne peut entraîner qu'une dégradation des conditions de travail de tous les agents des brigades.

Vous avez beau tenter de le nier dans des fiches censées mesurer l'impact des restructurations qui constituent autant de faux semblants, une fraction croissante des agents se trouve confrontée au chantage entre la mobilité géographique et fonctionnelle du fait de ces restructurations : les agents d'Eyguières, une partie des agents des cellules CSP et FI concernés par PCRП. Quant aux vérificateurs de Sainte Anne ils n'ont même pas *eu* ce « choix » là car pour eux la mobilité est obligatoire. Ce n'est donc pas par hasard si la Direction Générale a commencé à remettre en cause les règles de gestion cette année : il s'agit d'accroître les marges de manœuvre des Directions au plan local et diminuer les garanties des agents en matière de règles d'affectation pour rendre les agents mobiles. La forte mobilisation des collègues de Sainte Anne, leur grève expriment le refus par les agents de voir leurs conditions de vie et de travail saccagées par des choix dictés par la volonté de supprimer des services et un site.

Vous vous retranchez systématiquement derrière les directives nationales, mais c'est bien vous qui avez décidé de vider un site de la mission de contrôle fiscal en contraignant les vérificateurs à la mobilité.

C'est bien vous qui en décidez le rythme. Vous vous contentez de justifier ces manœuvres par un « rééquilibrage du sud vers le nord ». Nous vous prenons au mot, rééquilibrez! Créez les emplois dont vous constatez le manque sur le nord du département, mais ne saignez pas pour cela les brigades de Ste Anne!

Il n'y a pas que le contrôle fiscal à être dans la ligne de mire. La création du P.C.R.P procède de la même logique : concentration de services, diminution des implantations sur lesquelles une mission est présente et donc éloignement de l'utilisateur du service public. Les groupes de travail qui ont précédé cette mise en place ont été comme beaucoup d'autres des simulacres de dialogue. L'absence en leur sein des collègues affectés sur les sites qui vont perdre la mission en est le plus flagrant témoin. Ces collègues qui seraient dès lors contraints à la mobilité géographique. De nombreuses questions techniques restent sans réponse à la lecture des documents. La mission de relance amiable relative aux successions sera-t-elle dévolue à tous les pôles enregistrement ou seulement ceux qui voient un emploi arriver à ce titre ? Les missions de gestion et de contrôle seront-elles présentes sur toutes les résidences qui accueilleraient des implantations du P.C.R.P. ? On le voit, rien de clair hormis la volonté de concentrer et de détruire le service public.

Le flou également pour ce qui concerne la mise en place des pôles juridictionnels. Aucune évaluation réelle des charges nouvelles qui feront empirer encore les conditions de travail déjà désastreuses au sein de la Division des Affaires Juridiques.

Plus grave encore, vous méprisez le réel quand vous calibrez les pôles enregistrement en contradiction totale avec les effectifs actuels mais en vous référant sans doute à ce qu'ils étaient à la création de ces services. Ne vous transmet-on pas un organigramme fonctionnel actualisé au moins annuellement ? Mais vous n'en avez cure ! Une implantation départementale unique pour la mission d'enregistrement, la voilà la grande idée !!! Tout le reste n'est que détail à vos yeux. L'éloignement de l'utilisateur et des juridictions civiles ne pourront même pas être justifiés par des procédures dématérialisées inexistantes en la matière. Ne parlons même pas du devenir de collègues attachés à leur mission et qui encore une fois se verraient contraints de l'abandonner. Là encore vous détruisez les collectifs de travail et créez les conditions de la perte de technicité. En un mot, là encore vous détruisez le service public.

Il faut arrêter ce programme de casse, arrêter ces restructurations. Cela commence par la défense du contrôle fiscal départemental, c'est à dire par le maintien des brigades de vérification à 8 vérificateurs, des PCE et de leurs antennes et le maintien de tous les services menacés de fermeture ou de restructuration.

Il faut que tous les emplois vacants soient pourvus. Il faut le rétablissement des règles de gestion pour que tous les agents voient leurs droits garantis !

C'est pour ces revendications que nous sommes et en lutte aujourd'hui et que le 26 nous appelons tous les agents à être en grève.